

Les services de la préfecture vous accueillent

<u>Cité DAMPIERRE</u> 6, rue Chancelier de l'Hospital 21000 DIJON	Sur site	Au téléphone : 03 80 44 64 00
		(standard et serveur vocal)
Ouve	erture accueil général : du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00 et de 14h0	00 à 17h00
Direction des collectivités locales et des élections		
Service aux usagers		
Point d'accueil numérique	Ouverture du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00	
Passeport	Accueil à la mairie de votre domicile	
Carte nationale d'identité (CNI)	Accoen a la maine de	votre domiche
Bureau de la réglementation générale et des élections		
Élections, taxis, professions réglementées,	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 Merci de vous présenter auprès de l'hôtesse d'accueil	Du lundi au vendredi
Bureau des collectivités locales		
Relations avec les collectivités locales	Finances locales, dotations, contrôle de légalité	Du lundi au vendredi
Direction de l'immigration et de la nationalité		
Service de l'immigration et de l'intégration		
Séjour	Accueil du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00, <u>uniquement sur rendez-vous</u> Demande de renouvellement des cartes de séjour et certificats de résidence algériens suivants : salarié, travailleur temporaire, étranger entré avant l'âge de 13 ans, étranger pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, conjoint et enfant entrés au titre du regroupement familial, conjoint de français, protégé subsidiaire/réfugié/apatride (et leur famille), parent d'enfant français, liens privés et familiaux, citoyens de l'Union Européenne (et leur famille) et carte de résident de 10 ans → rendez-vous à prendre sur le site internet de la préfecture www.rdv.cote-dor.gouv.fr Demande de renouvellement des cartes de séjour et certificats de résidence algériens suivants : visiteur, passeport talent (et leur famille) et étudiant → effectuer une demande en ligne à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/	Pour des raisons de confidentialité, aucune information ne sera communiquée par téléphone



Les services de la préfecture vous accueillent

Demande de duplicata (suite à perte/vol), de changement d'adresse et de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

→ effectuer une demande en ligne à l'adresse suivante : https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particul iers/#/

Demande de renouvellement de récépissés

→ effectuer une demande en ligne à l'adresse suivante : http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers

Remise des titres tous les après-midis de 14h à 16h30 sur rendezvous uniquement, après réception d'un SMS informant l'usager de la disponibilité du titre

→ rendez-vous à prendre sur le site internet de la préfecture www.rdv.cote-dor.gouv.fr

Pour toute autre demande (notamment premières demandes, admission exceptionnelle au séjour, « étranger malade »...), les dossiers sont à adresser uniquement par voie postale (direction de l'immigration et de la nationalité – service immigration et intégration – pôle séjour – 53 rue de la préfecture – 21000 Dijon). Pour toute question, écrire à pref-accueil-etrangers@cotedor.gouv.fr

Point d'accueil numérique E-MERAUDE

Ouverture les lundis, mercredis et vendredis de 9h00 à 11h00 → rendez-vous à prendre sur le site internet de la préfecture : https://www.rdv.cote-dor.gouv.fr/booking/create/984

Pour les usagers n'ayant pas accès à l'outil informatique ni à Internet, accueil physique à la cité Dampierre le jeudi après-midi entre 14h30 à 16h00 pour se voir attribuer un rendez-vous sur les créneaux dédiés (lundi, mercredi et vendredi de 11h00 à 12h00)

Du lundi au vendredi de 08h30 à 13h00, <u>exclusivement sur rendezvous</u> (pré-accueil et remise de la convocation au Guichet Unique des Demandeurs d'Asile à l'usager par <u>COALLIA</u>, 36 rue de Bourgogne, 21121 Fontaine-les-Dijon)

Demandes de titres de voyage pour réfugié (TVR): dossiers à envoyer par voie postale (direction de l'immigration et de la nationalité – service immigration et intégration – pôle asile – 53 rue de la préfecture – 21000 Dijon) et, après vérification de la complétude, enregistrement effectué <u>sur rendez-vous</u> (les aprèsmidis). Pour toute question, écrire à <u>pref-etrangers-asile@cotedor.gouv.fr</u>

Asile



Les services de la préfecture vous accueillent

Plateforme interdépartementale de la Naturalisation			
	Accueil du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, <u>uniquement sur rendez-vous.</u>		
	Souscription de nationalité par décret et par déclaration : dossiers à envoyer par voie postale uniquement (Direction de l'Immigration et de la Nationalité – Plateforme interdépartementale de la Naturalisation – 53, rue de la Préfecture – 21000 Dijon). Après vérification et en cas de complétude du dossier, un convocation sera adressée au postulant pour un entretien d'assimilation.	Pour des raisons de confidentialité, aucune information ne sera communiquée par téléphone	
PREFECTURE DE LA COTE-D'OR 53, rue de la Préfecture	Sur site et au téléphone : 03 80 44 64 00 (standard et serveur vocal)		
21000 DIJON	du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (fermeture à 16h30 le vendredi)		
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial	Environnement (ICPE), urbanisme, expropriation Aménagement du territoire, subventions aux collectivités locales		
SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENTAL 53, rue de la Préfecture 21000 DIJON	Sur site et au téléphone : 03 80 44 64	4 00 (standard et serveur vocal)	
Logistique Immobilier Services internes – Pôle services internes – Bureau du courrier			
Horaire d'ouverture	Du lundi au vendredi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30		